

## Tableau des droits - Véhicules à passagers

(Révisé : septembre 2015)

En vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Poids brut (kg)	Nombre de mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0 – 1,000	22 \$	28 \$	32 \$	36 \$	42 \$	46 \$	51 \$	57 \$	58 \$	59 \$	60 \$	61 \$
1,001 – 1,200	25 \$	30 \$	36 \$	42 \$	48 \$	54 \$	61 \$	66 \$	70 \$	72 \$	74 \$	77 \$
1,201 – 1,400	26 \$	32 \$	40 \$	47 \$	54 \$	62 \$	68 \$	76 \$	83 \$	87 \$	89 \$	91 \$
1,401 – 1,600	27 \$	34 \$	43 \$	51 \$	60 \$	68 \$	77 \$	86 \$	94 \$	103 \$	106 \$	108 \$
1,601 – 1,800	28 \$	37 \$	47 \$	58 \$	66 \$	76 \$	86 \$	96 \$	106 \$	116 \$	119 \$	123 \$
1,801 – 2,000	29 \$	40 \$	50 \$	62 \$	73 \$	82 \$	94 \$	105 \$	116 \$	126 \$	138 \$	142 \$
2,001 – 2,200	30 \$	43 \$	57 \$	70 \$	83 \$	97 \$	110 \$	125 \$	137 \$	150 \$	156 \$	162 \$
2,201 – +	32 \$	47 \$	63 \$	77 \$	91 \$	106 \$	121 \$	136 \$	150 \$	164 \$	180 \$	189 \$

SI DES PLAQUES SONT REMISES, AJOUTEZ 50 \$ (SAUF POUR LES VÉHICULES DIPLOMATIQUES, GOUVERNEMENT PROVINCIAL OU ANCIEN COMBATANT)

### Véhicules neufs

1. Compter le nombre de mois (périodes de 30 jours) entre la date de l'opération et la nouvelle date d'expiration.
2. Chaque mois complet ou partie d'un mois compte pour un mois.
3. Il faut tenir compte du jour et du mois dans le calcul du nombre de mois.
4. Utiliser ce barème pour tous les véhicules neufs.

### Renouvellement

1. Si l'expiration remonte à plus d'un mois, compter chaque mois ou partie de mois après la date de l'opération jusqu'à la nouvelle date d'expiration.
2. Si l'expiration remonte à moins d'un mois, compter chaque mois ou partie de mois après la date d'expiration initiale jusqu'à la nouvelle date d'expiration.
3. Si le renouvellement est fait avant ou à temps, compter chaque mois ou partie de mois après la date d'expiration initiale jusqu'à la nouvelle date d'expiration.
4. Utiliser ce barème pour tous les renouvellements.